| |
|---|
| *Filière : Éducative et Sociale* |
| *Regroupement : Technicien Socio-Éducatif* |

# ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

*Métier conventionnel : Éducateur Spécialisé*

## Cadre professionnel :

L'Éducateur Spécialisé se conforme au règlement intérieur général, au règlement intérieur des établissements et des services, et aux orientations définies par le projet associatif et le projet de service.

Il respecte scrupuleusement l'obligation de réserve, de discrétion et de secret professionnel pour tout ce qui concerne les usagers, leur famille et le service.

Il est tenu de s'inscrire dans les démarches de réflexion et de formation proposées par l'institution afin de réactualiser régulièrement ses propres connaissances et d'évaluer sa propre pratique.

Il s'engage à promouvoir la bientraitance à travers des pratiques professionnelles adaptées et respectueuses et à signaler toute forme de maltraitance.

## 1 / Missions / Objectifs :

L'Éducateur Spécialisé a pour mission d'aider les personnes, les familles ou les groupes qui connaissent des difficultés sociales à retrouver une autonomie et de faciliter leur insertion.

Il contribue à l'insertion sociale, professionnelle et à l'inclusion scolaire de l'usager, favorise le développement et l'épanouissement, aide à l'acquisition et au retour de l'autonomie de celui-ci par la mise en œuvre des missions suivantes : mission de coordination et / ou de référence.

## 2 / Responsabilités opérationnelles / Activités / Tâches :

### 2.1. Accompagnement social et éducatif spécialisé :

- instaurer une relation ;
- favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités ;
- assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique ;
- organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective ;

- animer la vie quotidienne ;
- concevoir et mettre en œuvre en équipe des actions à visée éducative et / ou de médiation en lien avec le projet personnalisé.

2.2. Conception et conduite du projet éducatif spécialisé :

- animer l'élaboration et la conduite du projet éducatif :
  - observer, rendre compte et analyser les situations éducatives ;
  - mettre en œuvre les projets éducatifs ;
- concevoir les projets éducatifs :
  - établir un diagnostic socio-éducatif ;
  - évaluer le projet éducatif.

2.3. Communication professionnelle :

- travail en équipe pluri-professionnelle :
  - s'inscrire dans un travail d'équipe et en favoriser la dynamique ;
  - élaborer, gérer et transmettre l'information ;
- coordination :
  - élaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs ;
  - accueillir, informer les familles et / ou les représentants légaux en référence au projet individuel ou personnalisé ;
  - assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative ;
  - élaborer les écrits professionnels.

2.4. Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles :

- implication dans les dynamiques institutionnelles :
  - établir une relation professionnelle avec les partenaires ;
  - situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet ;
  - amené à assurer une fonction de tutorat lors de l'accueil de stagiaires ;
  - veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques ;
- travail en partenariat et en réseau :
  - développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social ;
  - développer et transférer ses connaissances professionnelles.

**3 / Activités à dimension institutionnelle : participation aux réunions :**

- réunion de fonctionnement ;
- réunion de synthèse ;
- réunion d'équipes ;

- réunion concourant à la mise en œuvre du projet personnalisé et du projet d'établissement ;

**4 / Relations internes :**

- équipe de direction ;
- équipe pluridisciplinaire ;
- services généraux.

**5 / Relations externes :**

- partenaires extérieurs associés au projet de vie de l'usager.

**6 / Contraintes de service :**

- en lien avec la continuité de service inhérente à la spécificité de l'établissement.

**7 / Rattachement hiérarchique :**

- directeur ;
- cadre éducatif.

**8 / Responsabilité hiérarchique :**

- A.M.P. et M.E. (dans la mise en œuvre technique du projet individuel).

**9 / Qualification / Compétences :**

- diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

**10 / Évaluations :**

- directeur ;
- cadre éducatif.

**11 / Lieux de travail :**

- établissement désigné sur le contrat de travail et ses annexes ;
- selon établissement : sur le lieu de vie de l'usager.

Remis en main propre le …....